

Assermentation
M. Roberto Gregori

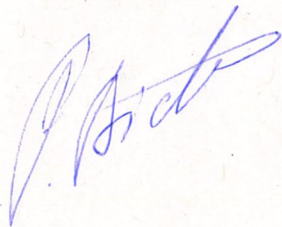
- Vu la démission de M Dimitri Bachmann, Conseiller municipal en date du 26 janvier 2024 ;
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Roberto Gregori ;
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 8 février 2024 ;

il a été procédé :

par M. Pierre Bickel, président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 13 février 2024 ; :

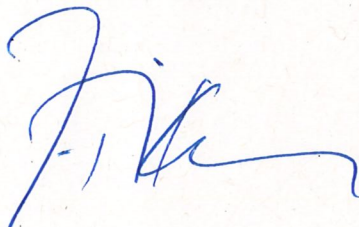
à l'assermentation de M. Roberto Gregori, Conseiller municipal en remplacement de M. Dimitri Bachmann, démissionnaire.

Le Président :



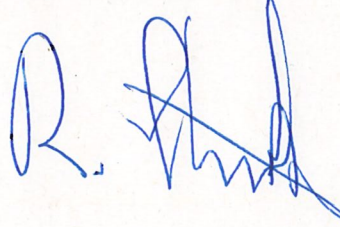
M. Pierre Bickel

Le Secrétaire :



M. Julien Niklaus

Le 1^{er} vice-Secrétaire :



M. Richard Stark

Thônex, le 13 février 2024



(DM-24-41) cm du 13 février 2024